

Le CPAS de Hotton recrute

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE (H/F/X) Constitution d'une réserve de recrutement

Votre mission :

Le/la Garde d'Enfants Malades à Domicile a pour mission principale de prendre soin de l'enfant âgé de 0 à 3 ans fréquentant la Crèche « Les Marmots » pour lequel le(s) parent(s) est (sont) en possession d'un certificat médical lui interdisant la fréquentation du milieu d'accueil. Il/Elle se rend au domicile de l'enfant en permettant ainsi aux parents de pouvoir exercer leur travail. Durant sa prestation, le/la garde propose des activités adaptées à l'âge de l'enfant, assure les soins prescrits et prépare le repas destiné à l'enfant.

Cette prise en charge de l'enfant malade au domicile des parents implique :

- ✚ D'observer, d'accompagner, de verbaliser pour rassurer l'enfant et ses parents ;
- ✚ D'être attentif aux besoins particuliers de l'enfant lors du temps de garde et lors de la séparation avec les parents (noter les spécificités dans la garde relative à l'enfant) ;
- ✚ De respecter l'enfant dans toutes ses particularités, respecter son rythme ;
- ✚ D'accompagner l'enfant en tant que professionnel(le) et lui offrir une sécurité affective ;
- ✚ De garantir des repères à l'enfant ;
- ✚ (...).

Conditions de diplôme

Être titulaire d'une des formations initiales reconnues suivantes :

- Certificat de qualification puériculteur-trice ;
- Certificat de qualification agent d'éducation ;
- Certificat de qualification auxiliaire de l'enfance (avec CESS ou dispense de CESS pour la personne titulaire de ce certificat ayant entamé sa formation avant le 01.01.2026) ;
- Certificat de qualification éducatrice-trice (avec CESS ou dispense de CESS pour la personne titulaire de ce certificat ayant entamé sa formation avant le 01.01.2026) ;
- Diplôme de formation « Chef d'entreprise : accueillant(e) d'enfants ou Directeur(trice) de maison d'enfants » délivré par l'IFAPME/EFPME (avec CESS ou dispense de CESS pour la personne titulaire de ce certificat ayant entamé sa formation avant le 01.01.2020) ;
- Directeur de maison d'enfants IFAPME/EFPME est assimilé et donc reconnu au même titre).

Nous vous offrons

- ✚ Une fonction dans un environnement stable et agréable, offrant un réel équilibre entre la vie professionnelle et privée ;
- ✚ Une rémunération à l'échelle barémique D2 (revenu annuel brut : 15.022,36€ et de maximum 20.430,54€ à l'index 2.1647 en date du 01.05.26), avec possibilité de valoriser l'ancienneté acquise (6 ans dans le secteur privé et toutes les années dans le secteur public) ;
- ✚ Une affiliation au Service Sociale Collectif (prime naissance, mariage, métiers en pénuries, ...), à Pollen (avantage vacances), à la plateforme Benefit@work ;
- ✚ Des chèques-repas, une allocation de fin d'année, un pécule de vacances.

Comment postuler ?

Les candidatures doivent être introduites pour **le 28 juin 2026** au plus tard.

La candidature doit être présentée au moyen du formulaire de candidature disponible au CPAS de Hotton (Rue des Écoles 29 – 6990 Hotton) ou sur demande par e-mail : cpas.rh@cpashotton.be

Ce formulaire reprend les documents obligatoires à remettre afin de postuler valablement à la réserve de recrutement.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les candidatures doivent être adressées à :

**Madame la Présidente,
Centre public d'Action sociale de Hotton
Rue des Écoles 29
6990 Hotton**

La candidature peut être envoyée par lettre recommandée ou remise contre accusé de réception auprès de la Directrice générale du CPAS.

Procédure de sélection

**Épreuves écrites : le 6 juillet 2026 de 8h30 à 11h00 ;
Épreuve orale : le 13 juillet 2026 (heures à définir).**